

Réponse du Conseil administratif à la motion du 30 novembre 2005 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, Monique Cahannes, Nicole Bobillier, Nicole Valiquer Greccuccio, Sandrine Salerno, MM. David Carrillo, David Metzger, Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Thierry Piguet, René Grand et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «Encouragement concret à une représentation plus équilibrée des genres au sein des commissions de la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le comité de gestion de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP) ne compte aucune représentante et ce ni parmi la représentation patronale ni parmi celle des assuré-e-s;
- que la non-mixité du comité cité ci-dessus est encore très typique du lourd héritage des stéréotypes du partage ancestral des rôles dits féminins et des rôles dits masculins;
- que la collectivité, pour être en mesure de saisir pleinement les enjeux des politiques publiques en y intégrant de façon optimale les points de vue les plus variés, doit être représentée de la façon la plus complète et la plus riche,

le Conseil municipal, en vue d'arriver à une juste répartition des genres, demande au Conseil administratif d'informer ses partenaires qu'il s'agit d'encourager systématiquement les candidatures féminines dans toutes les commissions confondues et les candidatures masculines dans les secteurs encore définis aujourd'hui de «féminins».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les constats relevés dans cette motion ne sont pas tous fondés à ce jour.

En ce qui concerne la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), en particulier, la réalité ne correspond que partiellement à la situation décrite. Depuis plusieurs années, en effet, la commission du personnel de la Ville compte une femme parmi ses représentants au comité de gestion.

Par ailleurs, si le Conseil administratif peut «informer», il n'est pas habilité à intervenir d'une quelconque manière auprès de ses partenaires de la CAP,

parfaitement autonomes et libres de leur choix ainsi que de leur politique en la matière.

Le niveau actuel de représentativité trouve ses origines, comme souligné dans le texte, dans une pratique ancienne qui peut évoluer à l'occasion du renouvellement des commissions, notamment des membres désignés par le Conseil administratif et les partenaires sociaux.

Le Conseil administratif s'engage, pour ce qui relève de ses prérogatives, à accentuer ses efforts pour améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la désignation de ses représentants au sein des commissions officielles de la Ville de Genève, à l'instar de ce qui se pratique d'ores et déjà dans les commissions et groupes de travail internes à l'administration municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 9 mai 2007.